Haut du formulaire

 .

Bas du formulaire

Le Ramadan et la Taqwa

*Sermon du vendredi 24 avril 2020, prononcé par Sa Sainteté le Calife, Hadrat Mirza Masroor Ahmad, à la mosquée Moubarak, à Islamabad, Tilford au Royaume-Uni. Après le Ta'awudh, le Tashahoud et la Sourate Al-Fatiha, Sa Sainteté le Calife a déclaré :*

La traduction de ces versets est comme suit : « Ô vous qui croyez, le jeûne vous est prescrit tout comme il a été prescrit à vos devanciers, afin que vous vous protégiez (des faiblesses spirituelles et morales). *Le jeûne prescrit est* pour un nombre de jours déterminé mais quiconque d’entre vous est malade ou en voyage *devra jeûner* un nombre égal d’autres jours ; et pour ceux qui ne peuvent jeûner *qu’avec* difficulté, il y a une expiation : nourrir un pauvre. Et quiconque fera le bien de son propre gré, c’est mieux pour lui. Et le jeûne vous est bénéfique, si seulement vous le saviez. Le mois de Ramadan est celui pendant lequel le Coran a été révélé comme guide pour l’humanité, avec des preuves claires sur la direction et le Critère. Par conséquent, quiconque d’entre vous est présent *chez lui* pendant ce mois, doit y jeûner. Mais quiconque sera malade ou en voyage *devra jeûner* pendant le même nombre d’autres jours. Allah désire la facilité pour vous et Il ne désire pas de la privation pour vous et *Il désire* que vous complétiez le nombre *de jours* et que vous exaltiez la grandeur d’Allah pour vous avoir guidés, et que vous *Lui soyez* reconnaissants. » (2 : 184-186)

Par la grâce d’Allah, le Ramadan débutera demain ici [au Royaume-Uni]. Allah nous a prescrit le jeûne du Ramadan afin de [favoriser] notre progrès spirituel. Dans le tout premier verset que j’ai cité, [Allah] affirme : « le jeûne vous est prescrit afin que vous adoptiez la *Taqwa*. » Que signifie la *Taqwa* ? Le Messie Promis (a.s.) l’explique en ces termes : « La *Taqwa* signifie que l’homme doit s’évertuer à respecter toutes ses charges et tous ses engagements spirituels qui le lient à Dieu ; et il doit en faire de même concernant les charges et engagements qui le lient avec la création de Dieu. Il doit s’appliquer à honorer les exigences les plus subtiles de ces engagements. »

C’est-à-dire qu’il doit respecter les aspects les plus subtiles de ses engagements en tentant de les respecter. Ceci n’est pas une tâche facile. Quels sont [nos] devoirs envers Dieu et envers Ses créatures ? Si on en fait une liste, l’on en sera tout inquiet. Nous pouvons à peine respecter nos devoirs envers Dieu. Celui-ci nous a accordé tant de faveurs qu’Il mérite notre reconnaissance. Or nous ne respectons pas les exigences de cette gratitude. D’ailleurs, nous ne pouvons pas le faire. Sans montrer cette reconnaissance, la plupart des nôtres profitent des faveurs d’Allah comme si celles-ci nous revenaient de droit. Or, Dieu de par Sa grâce ne cesse de nous combler de Ses faveurs en dépit de notre ingratitude. Nous ne respectons pas les engagements que nous avons pris avec Dieu. Nous ne respectons pas nos devoirs envers Sa création, nos parents, les voisins, les voyageurs ou la société en général, comme cela nous a été enjoint.

Une analyse minutieuse prouvera que nous ne respectons pas nos devoirs envers Allah ou envers autrui. J’avais fait une liste de ces devoirs majeurs envers la création de Dieu : il y en avait 28 ou 29. Le Messie Promis (a.s.) explique que la vraie foi et la *Taqwa* exigent que l’on respecte ses engagements envers Dieu et ce dans les moindres détails. Il en est de même des engagements concernant Sa création : il faudra les respecter en y attachant un vif intérêt mêlé d’inquiétude. C’est là que l’on pourra dire qu’il s’agit de la *Taqwa*. Allah déclare que le Ramadan et le jeûne vous sont prescrits afin de vous débarrasser, au cours de ce mois, des lacunes commises au cours des onze mois de l’année quant au respect de ces devoirs, en se tournant sincèrement vers Dieu et en abandonnant, pour Sa cause, ce qui nous est licite, en endurant la faim et la soif, en étant davantage vigilants quant à nos actes d’adoration, et de nos devoirs envers Ses créatures.

La *Taqwa* signifie respecter ces consignes : c’est d’ailleurs cela le but du Ramadan et du jeûne. Lorsqu’on jeûnera avec cette intention et ces objectifs, lorsqu’on traversera le Ramadan avec de bonnes intentions, ces changements ne seront pas temporaires mais permanents : l’on sera constamment vigilant quant au respect de nos devoirs envers Allah et quant aux exigences de nos actes d’adoration. Les occupations du monde et ses futilités n’auront pas le dessus [sur nous] et [nous serons], en général, vigilants quant à nos devoirs envers l’humanité.

Nous n’allons pas léser les droits d’autrui pour nos avantages personnels. Si nous n’accueillons pas les jeûnes du Ramadan avec ces intentions, ce mois ne nous sera d’aucun avantage. Le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) a déclaré : « Dieu éloignera d’une distance de 70 *Kharifs* de l’enfer le visage de celui qui jeûne pour la cause de Dieu en souhaitant Sa grâce. »

Un *Kharif* est le temps qui sépare deux saisons similaires : à titre d’exemple d’un été à un autre. Allah sépara de soixante-dix *Kharifs* [le jeûneur sincère du feu]. Une période d’un an sépare [le début d’]un *Kharif* [de celui] d’un autre. Ainsi Allah engendrera une période équivalente à soixante-dix ans [entre le jeûneur et l’enfer]. Telles sont les bénédictions du jeûne du Ramadan. Ceci est la *Taqwa* qu’engendre le jeûne. Le jeûne n’engendre pas la *Taqwa* uniquement pour une période de trente jours : le vrai jeûne a un effet qui dure soixante-dix ans. Le jeûne est obligatoire à un adulte musulman : celui qui profitera, par la suite, de ses véritables faveurs et qui saisira son essence, jouira, tout au long de sa vie, des bénédictions qu’Allah y a placées, tentera de suivre la voie de la *Taqwa*, qui est l’objectif même du jeûne, évitera de s’attirer le courroux d’Allah et méritera Son plaisir.

S’il existe pareils jeûneurs au sein de notre société, celle-ci sera des plus belles : l’on s’y acquittera de ses devoirs envers Allah et envers autrui. Il s’agit là de la belle société que tout croyant souhaite créer. Tout être humain tente de créer cette société là où il est question de ses droits. C’est ce qu’on préfère pour soi, même si l’on ne se soucie pas d’autrui. Mais l’islam affirme qu’il faudra aussi créer cette société pour les autres : il ne faut pas se soucier uniquement de ses propres avantages, intérêts ou droits. Il faudra aussi protéger les droits des autres.

En raison du virus qui se répand ces jours-ci, la majorité des gens sont confinés chez selon les exigences de la loi. Il y a une tendance positive au sein de la Jama’at ici et ailleurs en raison de cette situation. Cette tendance est des plus importantes au sein de la Jama’at : des bénévoles, sous l’égide du *Khouddam oul Ahmadiyya*, sont en train d’offrir des vivres, de l’aide ou des médicaments à ceux qui en ont besoin. Les membres de notre Jama’at sont en train de profiter de cet élan de solidarité, ainsi que les autres qui en sont d’ailleurs impressionnés. Or, cet élan à servir son prochain doit demeurer en nous pour toujours et ne doit pas se limiter aux situations de crises.

En sus de cela, on tire des avantages spirituels de cette situation. D’aucuns affirment qu’une nouvelle atmosphère existe à la maison, car on y demeure. « Nous sommes en train d’accomplir la *Salat* en congrégation. Ensuite après la *Salat*, on fait des *Dars*. Nous écoutons le sermon ensemble ainsi que d’autres émissions sur la MTA. » Si ce confinement dure plus longtemps et comprend le Ramadan tout entier, nous allons devoir être davantage vigilants quant à la prière en congrégation ainsi que ces *Dars*. Il faudra expliquer aux enfants des petits points sur la religion. Comme je l’avais dit dans un précédent sermon, par ce faire vous devez accroître votre connaissance et celle de vos enfants. En mettant l’accent sur la prière, il faudra quémander tout spécialement la grâce de Dieu, pour soi-même et pour le monde.

Profitons pleinement de ces jours qu’Allah nous offre. L’épidémie a engendré cette atmosphère [positive] à la maison : il faudra tenter de l’améliorer. Il ne faut pas que nos foyers ressemblent à ceux de gens de ce monde où les disputes ont pris de l’ampleur, ainsi que l’anxiété. L’atmosphère [de nos foyers] doit être plus positive en raison de l’appel qu’on nous fait vers la vertu. Parfois, l’homme ne s’implique pas entièrement dans ce milieu spirituel créé à la maison. Parfois les femmes ont d’autres priorités. Ces gens ne comprennent pas à quel point il est nécessaire de se tourner vers Dieu en pareilles circonstances et de mériter Son plaisir. C’est le moment propice pour rapprocher ses enfants de Dieu. Ainsi il faudra être très vigilant à cet égard dans chaque foyer ahmadi durant ces jours, afin que nous puissions, dans une plus grande mesure, attirer l’amour de Dieu et connaître une bonne fin. Qu’Allah nous accorde la possibilité de comprendre la réalité de la *Taqwa* et de respecter ses exigences !

Le Messie Promis (a.s.) a expliqué les sens de la *Taqwa* sous différents angles et en différentes occasions. Le Messie Promis (a.s.) est cette forteresse imprenable de notre époque : ayant été guidé par Dieu, il nous a expliqué les véritables enseignements de l’islam ; et imbu d’une grande compassion à notre égard, il nous a montré la voie vers Allah et Son Prophète et nous a invités à prendre refuge dans cette forteresse. Nous devons respecter la promesse que nous lui avons faite d’écouter ses conseils et de les appliquer, puisque nous nous sommes joints à sa Jama’at. Nous devons réfléchir sur ses paroles imbues de compassion et les traduire dans la pratique. En respectant nos engagements, nous allons aussi embellir notre vie ici-bas et dans l’Au-delà.

Je vous présente quelques conseils que le Messie Promis (a.s.) a prodigués lors de différentes rencontres en présence des membres de la Jama’at pour favoriser notre progrès spirituel et dans le domaine de la *Taqwa*. Lors d’une rencontre il a expliqué ce qu’est la *Taqwa* et comment l’acquérir. Il déclare : « Il faut comprendre ce qu’est la *Taqwa* et comment l’obtenir. La *Taqwa* signifie se prémunir du moindre mal. Afin de l’acquérir l’on doit élaborer une stratégie parfaite pour éviter d’effleurer le péché. Mais il ne faut pas se fier uniquement à cette stratégie : il faudra prier ardemment comme l’exige la situation au point de se meurtrir l’âme. En étant assis, en prosternation, en se courbant, en se tenant debout, lors du *Tahajjoud*, en somme en toute situation et à tout instant, on doit avoir pour unique souci le fait qu’Allah nous libère du péché et de la transgression. Il n’existe pas de plus grande grâce que d’être à l’abri du péché et de la transgression et de devenir innocent et d’être considéré vertueux et véridique aux yeux d’Allah. Or l’on ne mérite pas cette faveur uniquement par les efforts ou uniquement par les supplications. L’on acquiert cette grâce par un mariage parfait de l’effort et des prières. »

Sans pousser à leur apogée ces deux composants, l’on n’atteindra pas ce stade.

Le Messie Promis (a.s.) ajoute : « Celui qui se contente de prier sans faire d’efforts est coupable de péché et éprouve Dieu. De même, celui qui se limite aux efforts et qui ne prie pas est tout aussi coupable de péché. Il se croit indépendant de Dieu et se croit capable d’accomplir de bonnes œuvres par ses plans, la force de ses moyens et ses efforts. Pareil comportement ne sied pas au véritable croyant et au véritable musulman. Il a recours aux efforts et aux supplications. Il fait de son mieux en usant des moyens à sa disposition. Ensuite il prie en laissant l’affaire entre les mains de Dieu. Ceci est la leçon qu’Il nous offre dans la toute première sourate du Coran, où Il dit : « C’est Toi Seul que nous adorons, et c’est de Toi Seul que nous implorons le secours. » Celui qui néglige ses moyens, non seulement il les dilapide et les outrage mais il est un transgresseur de surcroît.

Ensuite le Messie Promis (a.s.) a expliqué cela en ces termes : « L’on doit user de toute aptitude octroyée par Dieu et ensuite laisser le résultat entre Ses mains et prier : « J’ai usé de toutes les aptitudes que Tu m’as octroyées. Ceci est le sens de « c’est Toi seul que Nous adorons ». En implorant « c’est Toi que nous implorons au secours » on demande l’aide de Dieu pour pouvoir parcourir les étapes restantes. »

Mais n’oublions pas qu’Allah connaît l’état de nos cœurs et chacune de nos actions. Nous saurons Lui quémander son aide après avoir fait de notre mieux. Il faudra [que chacun] examine son âme en profondeur à cet égard et qu’il se demande s’il fait preuve de *Taqwa* ou non dans ce domaine.

Le Messie Promis (a.s.) ajoute : « Sans nul doute, l’homme a recours aux moyens. Mais y placer toute sa confiance relève de la plus grande sottise. Les efforts sans les prières ne serviront à rien. Les supplications sans efforts ne serviront à rien non plus. Il est important de fermer dans un premier temps la fenêtre par laquelle traverse le péché. »

Il est important d’éloigner la cause qui permet au péché, à la désobéissance et à l’irréligion de pénétrer à l’intérieur.

« Il faudra dans un premier temps fermer cette fenêtre et prier pour la lutte de l’âme. C’est à cet effet que [le Coran] affirme :

**وَالَّذِينَ جَاهَدُوا فِينَا لَنَهْدِيَنَّهُمْ سُبُلَنَا**

« Et *quant à* ceux qui font des efforts pour Notre cause – Nous les dirigerons assurément sur Nos voies. » (29 : 70)

Ce verset enjoint vivement le recours aux moyens. Il ne faut pas les abandonner dans la lutte pour atteindre Dieu. Mais d’autre part Allah déclare : « Implorez-moi et Je vous répondrai. » Si l’homme souhaite la *Taqwa*, il doit avoir recours aux moyens et prier et respecter les exigences de ces deux composants. Allah fera montre de compassion à son égard. Mais si l’on met l’accent sur l’un en abandonnant l’autre, l’on sera privé de cette grâce. »

Le Messie Promis (a.s.) explique ce sujet davantage en ces termes : « (À travers le recours aux efforts et à la prière) l’on arrive à se maintenir sur la voie de la *Taqwa*. La *Taqwa* eu égard à Allah est la racine de toute action. Celui qui n’en possède pas est un pécheur. La *Taqwa* embellit les œuvres et c’est par ce moyen que l’on se rapproche de Dieu et que l’on devient son Wali. Allah affirme en effet :

**إِنْ أَوْلِيَاؤُهُ إِلَّا الْمُتَّقُونَ**

Le Messie Promis (a.s.) explique davantage cet énoncé coranique en disant : « La *Wilayah* (sainteté) dépend de la *Taqwa*. Si nous implorons Dieu, avec Sa crainte dans le cœur, de nous l’accorder nous atteindrons le degré de l’excellence. »

Le Messie Promis (a.s.) ajoute : « Lorsqu’on a parcouru toutes les étapes de la *Taqwa*, l’on devient un ami d’Allah. La *Taqwa*, à son sommet, exige une [sorte de] mort. Lorsqu’on combattra chaque aspect de son âme, celle-ci mourra. C’est pour cette raison qu’il est dit « Mourrez, avant que la mort ne vous frappe. » L’âme raffole des plaisirs matériels. Il ignore entièrement les plaisirs cachés. » C’est-à-dire les plaisirs qui viennent de la part de Dieu et les plaisirs spirituels sont cachés. Le moi les ignore. L’homme ne connaît que l’éclat de ce monde et son âme le convoite.

Le Messie Promis (a.s.) déclare : « Afin d’avertir l’âme, il faudra, dans un premier temps, annihiler les plaisirs apparents : c’est là qu’elle connaîtra les plaisirs cachés. C’est là que débuteront les plaisirs divins qui sont le reflet de la vie paradisiaque. »

Le Messie Promis (a.s.) prodigue le conseil suivant aux membres de sa Jama’at à cet égard. « Ils doivent frapper de mort leur âme. »

Il n’est pas en train de donner ces conseils à de grands Saints d’Allah ou à ceux qui ont déjà fait de grands progrès dans le domaine de la spiritualité. Il s’agit ici d’un conseil général qu’il prodigue à tous les membres de sa Jama’at. Ne croyez pas qu’il faut jouir d’un statut particulier pour atteindre ce stade et que cela n’est pas à la portée de tout le monde. Il s’agit d’un conseil général à l’endroit des membres de sa Jama’at.

Il déclare : « Les membres de ma Jama’at doivent frapper de mort leur âme et doivent faire des exercices pour acquérir la *Taqwa*. En apprenant à écrire, l’enfant n’arrive pas à former ses lettres. Mais après maints exercices, il arrive à écrire des lettres nettes et droites. De même, les membres de ma Jama’at doivent faire des exercices. Lorsqu’Allah verra leurs efforts, il aura pitié d’eux. »

Le Messie Promis (a.s.) explique : « [Le verset] « Et *quant à* ceux qui font des efforts pour Notre cause… » évoque cet exercice. » Si l’homme fait des efforts et implore Dieu, Celui-ci fera montre de miséricorde à son égard et ses efforts porteront des fruits.

Le Messie Promis (a.s.) ajoute : « L’effort en question ici signifie ces exercices (à l’instar de celui des enfants). L’on doit d’une part prier et d’autre part faire des plans complets. En fin de compte l’on profitera de la faveur divine et les passions de l’âme se refroidiront et s’éteigneront comme un feu que l’on asperge d’eau. Beaucoup sont esclaves de leur âme qui les incite au mal. »

À propos de la réforme intérieure de la Jama’at, le Messie Promis (a.s.) déclare : « Je constate que les querelles foisonnent au sein de la Jama’at. L’on s’attaque à l’honneur d’autrui pour des raisons banales et l’on se querelle avec son frère. C’est là un comportement des plus détestables. Il faut bannir pareil méconduite. Est-ce mal d’avouer ses fautes ? Pour des broutilles, d’aucuns poursuivent autrui afin de l’humilier. Il faut à tout prix éviter pareille conduite. Allah porte l’attribut d’*Al-Sattar*, Celui qui couvre les défauts. Pourquoi ne pas avoir pitié de son frère, pourquoi ne pas être indulgent et couvrir ses imperfections ? Il faut couvrir les défauts de son frère et ne pas attaquer son honneur. »

Le Messie Promis (a.s.) ajoute : « Jusqu’à présent, nombre de membres de la Jama’at se mettent dans une colère noire pour un rien. Tandis qu’il est très important de mettre fin à pareille colère, afin de faire naître la douceur et l’indulgence. Lorsqu’on commence à se disputer pour un rien, on essaye d’avoir le dessus sur l’autre afin de l’humilier et de remporter la victoire. En pareille situation, il faut se protéger des passions de l’âme. Et pour mettre fin aux troubles il faudra faire montre d’humilité intentionnellement. Il ne faut pas tenter d’humilier son frère lors de cette dispute. La racine de l’orgueil est de crier sur tous les toits les fautes d’autrui. C’en est là une maladie. »

Il ajoute : « La racine de l’orgueil c’est aussi le fait de vouloir avoir la victoire sur son frère. C’est une grande maladie qui le pousse à dévoiler à autrui les défauts de son frère. Pareille conduite nuit à l’âme. Il faudra l’éviter. Tous ces conseils font partie de la *Taqwa* : celui qui respecte les règles de la *Taqwa* tant dans sa conduite interne que sa conduite externe fait partie des anges, car toute trace de rébellion disparaît de son for intérieur. Adoptez la *Taqwa* car l’on profitera des bénédictions divines après l’avoir acquise. Le *Mouttaqi* est protégé des calamités du monde et Allah couvre ses manquements. Sans adopter cette voie, il ne servira à rien de m’avoir prêté allégeance. »

Il ajoute : « Le serment d’allégeance verbale ne sert à rien. Allah souhaite la purification de l’âme. Comment en tirer des avantages quand l’obscurité persiste en leur for intérieur ? Si l’emportement, l’orgueil, l’arrogance, l’ostentation et la fureur qui existent chez les autres perdurent chez mes suivants, quel sera leur trait distinctif? »

Il explique davantage : « C’est pour cette raison qu’il faut se reformer et faire montre de hautes qualités morales. S’il existe un seul bienheureux dans tout le village, les autres seront influencés par lui comme par un miracle. »

S’il existe une personne vertueuse, de bonne nature, qui est avantageuse aux autres, qui maîtrise ses émotions et qui est humble, les gens seront influencés par elle comme ils le sont par un miracle. C’est aussi un moyen d’accomplir le *Tabligh*.

Le Messie Promis (a.s.) ajoute : « La personne pieuse qui accomplit de bonnes œuvres par crainte d’Allah le Très-Haut possède une aura divine : les gens comprennent que c’est un homme de Dieu. Même si l’hostilité à son encontre est [au départ] importante, petit à petit les gens commenceront à le suivre. Au lieu de le mépriser, ils commenceront à l’honorer. Ceci est une vérité : Allah accorde une part de Sa grandeur à celui qui vient de Sa part. C’est là la voie qui mène à une bonne fin. Sachez qu’il n’est point louable de blesser ses frères pour des broutilles. Toutes les excellences sont arrivées à leur apogée en la personne du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) et Allah le Très-Haut a voulu, à notre époque, présenter le dernier exemple de Ses qualités. Si la même brutalité perdure jusqu’à présent [chez mes disciples], leur condition sera fort déplorable ; et ce sera là un grand malheur. N’accusez point autrui. Souvent celui qui le fait est coupable du méfait qu’il attribue à l’autre. S’il possède le défaut dont il l’accuse, son cas est entre les mains de Dieu. »

Le Messie Promis (a.s.) ajoute : « D’aucuns portent contre leurs frères de basses accusations. Il faudra éviter pareille méconduite. Soyez bienveillants envers l’humanité : traitez bienveillamment vos frères et vos voisins. Traitez bien vos épouses. En premier lieu évitez le polythéisme. C’est la première brique de la *Taqwa*. »

Le Messie Promis (a.s.) ajoute : « La *Taqwa* signifie éviter les voies subtiles du mal. Or, sachez qu’il ne suffit pas d’annoncer que l’on est pieux parce qu’on ne vole pas les biens d’autrui, qu’on n’est pas coupable de cambriolage, de regards lascifs ou d’adultère. Pareille vertu est risible aux yeux du croyant pétri de connaissance divine, car s’il commettait des délits, s’il volait et commettait des cambriolages il serait puni.

Éviter ces délits, n’est pas, aux yeux de l’ami de Dieu, une vertu méritoire. La vraie vertu signifie servir l’humanité et faire preuve d’une sincérité et d’une fidélité parfaites dans la voie de Dieu et d’être prêt à offrir sa vie dans sa voie. C’est pour cette raison qu’il est dit :

**إِنَّ اللَّهَ مَعَ الَّذِينَ اتَّقَوْا وَالَّذِينَ هُمْ مُحْسِنُونَ**

C’est-à-dire qu’Allah est avec ceux qui évitent le mal et qui accomplissent aussi par la même occasion de bonnes œuvres.

N’oubliez pas qu’éviter le mal n’est pas une vertu tant que l’on n’accomplit pas de bonnes œuvres. »

Le Messie Promis (a.s.) ajoute : « Sachez que la racine de toute pureté et vertu est la foi en Allah. Autant la foi en Dieu sera faible autant les bonnes œuvres le seront et l’on sera paresseux à leur égard. Or, celui qui possède une foi ferme et qui est convaincu de l’existence de l’Être de Dieu et de tous Ses attributs parfaits, apportera en sa personne des changements extraordinaires. »

Quand on a une certitude parfaite dans les attributs de Dieu, on apportera un changement extraordinaire dans ses œuvres.

Le Messie Promis (a.s.) ajoute : « Celui qui croit en Dieu le Très-Haut ne peut s’adonner aux péchés, car cette foi supprime ses penchants charnels et [infirme] les membres avec lesquels il commet ces transgressions. Celui dont on enlève les yeux ne pourra plus être coupable de regards lubriques. Celui dont on tranche les mains sera incapable de commettre des péchés avec ces membres. De même, lorsque le croyant atteint le stade de l’âme apaisée *(Al-Nafs Al-Moutma’innah)*, celle-ci le rend aveugle et ses yeux sont incapables de commettre des péchés : il regarde sans voir. Il en est ainsi parce que la vision de ses yeux a été supprimée. Il possède certes des oreilles, mais il est sourd : il lui est impossible d’entendre des propos [incitant] au péché. De même, tous ses penchants favorisant la lascivité et la lubricité, ainsi que ses aptitudes internes, sont supprimés. La mort frappe toute aptitude de commettre les péchés : l’homme ressemble alors à un cadavre ; il suit uniquement le plaisir divin et chacun de ses pas s’y accorde. Cette condition naîtra quand on aura en Dieu une foi parfaite : il recevra, en retour, la sérénité parfaite. Ceci est l’objectif réel de l’homme. »

Le Messie Promis (a.s.) explique : « C’est ce dont notre Jama’at a besoin : pour mériter cette sérénité parfaite, la foi parfaite est nécessaire. Ainsi, la première obligation de ma Jama’at est qu’elle doit nourrir en Allah une foi sincère. »

Le Messie Promis (a.s.) ajoute : « Personne ne peut devenir pur tant qu’elle n’est pas purifiée par Dieu : quand son âme tombera devant le seuil de Dieu en toute humilité, Celui-ci exaucera ses prières. Elle sera un véritable serviteur de Dieu et sera capable de comprendre la religion du Saint Prophète Mohammad (s.a.w.). Toute sa pratique religieuse d’antan et ses actes d’adoration n’étaient que des rituels qu’elle avait hérités de ses aïeux, dénués de toute spiritualité et réalité. »

C’est ce niveau de *Taqwa*, de connaissance, de compréhension et de mise en application des enseignements religieux que le Messie Promis (a.s.) nous invite à atteindre ; et nous devons faire des efforts dans cette voie. Tout en veillant à nos actes, nous devons nous prosterner en toute humilité devant Allah l’Exalté, et solliciter son aide, afin qu’Il nous permette d’être à la hauteur de cela et des attentes du Messie Promis (a.s.) à notre égard.

C’est cette même *Taqwa* qui nous permettra de juger correctement des conditions qui permettent de ne pas jeûner, comme le stipule le verset suivant qui détaille explicitement les conditions du jeûne. Allah l’a laissé au libre arbitre de chacun, à condition que les gens fassent preuve de *Taqwa*. Si une personne n’a pas la force de jeûner, si elle a une maladie qui ne lui permet pas de supporter le jeûne, si son médecin lui déconseille de jeûner en raison de sa maladie, elle doit dans ce cas payer la *Fidya*. Mais il ne faut pas chercher des prétextes pour n’avoir qu’à payer la *Fidya*. Il ajoute : « L’obéissance est un pré-requis pour faire des actes de piété. » Il faut que l’on prête attention à la façon dont Allah le Très-Haut nous commande de faire quelque chose. Si tout en faisant preuve de *Taqwa*, une personne fait son introspection en profondeur, elle pourra savoir ce qui est le mieux pour elle, jeûner ou bien payer provisoirement la *Fidya*. Allah l’Exalté a davantage détaillé ce point par la suite, en disant que si une personne est malade ou en voyage, elle ne doit pas jeûner, car Allah ne souhaite pas mettre une personne en difficulté. Lorsqu’une personne recouvre la santé par la suite, elle doit rattraper ses jours de jeûne. Il faut également rattraper les jours de jeûne manqués en raison d’un voyage, bien qu’on se soit acquitté de la *Fidya*. On en revient au même point : si nous prenons une décision en faisant preuve de *Taqwa*, ayant la crainte de Dieu en nous, et ayant conscience du fait qu’Il a une parfaite connaissance de notre situation, alors Allah améliorera la situation en question pour nous.

Le Messie Promis (a.s.) déclare : « Celui qui est content de voir arriver le Ramadan, et qui attendait sa venue avec engouement afin de pouvoir jeûner, et qui ensuite tombe malade, celui-là n’en est pas privé au Ciel. Bon nombre de gens en ce monde se réfugient derrière des prétextes, et pensent que tout comme ils trompent leurs congénères sur terre ils peuvent aussi tromper Dieu ! Ces personnes se créent des empêchements elles-mêmes et leur donnent des allures d’authenticité. Mais Dieu sait qu’ils ne sont pas authentiques. Les empêchements sont un champ vaste. Si elle le désire, une personne peut prier assise toute sa vie et ne jamais jeûner durant le Ramadan. Or Dieu connaît l’intention et le désir réel du véridique sincère (et les prétextes de celui qui cherche des excuses, qui sera traité comme il se doit par Dieu). Dieu sait qu’une douleur afflige son cœur et alors Dieu lui donne une récompense plus ample encore, car la douleur du cœur est une chose appréciée. L’homme s’appuie sur des stratagèmes basés sur ses interprétations personnelles, alors qu’aux yeux de Dieu ses stratagèmes ne sont d’aucune valeur. »

Voici les principes que nous devons avoir à l’esprit. Allah a mentionné clairement que la personne qui est en voyage ou malade ne doit pas jeûner ; elle doit jeûner ultérieurement. Le Messie Promis (a.s.) a également mentionné qu’il est important de payer la *Fidya* dans cette situation. Cela contribuera à créer l’opportunité de jeûner.

Ces jours-ci, en raison de l’épidémie du virus, les gens posent cette question : « Notre gorge s’asséchera et nous aurons d’autant plus de risque d’attraper le virus ; devons-nous donc jeûner ou pas? »

Je ne vais pas donner une fatwa ou décision généralisée à ce sujet. Je réponds en général à l’écrit : Prenez vous-même la décision au vu de votre situation, et posez-vous la question avec un cœur sincère, en faisant preuve de *Taqwa*. Dans le Saint Coran, il est commandé de façon explicite de ne pas jeûner si on est malade, mais il n’est pas correct de ne pas jeûner par peur de tomber malade. S’il en est ainsi, comme l’a mentionné le Messie Promis (a.s.), les excuses et prétextes s’enchaîneront. Certaines personnes écrivent que leurs médecins les ont mises en garde que si elles jeûnent elles peuvent le contracter. J’ai donc demandé l’avis de plusieurs experts médicaux, et ils ont des avis divergents à ce sujet. Certains experts ont écrit de façon explicite qu’il n’y a aucune certitude qu’en jeûnant une personne peut contracter le virus. Mais si une personne ressent des symptômes comme la toux, une légère fièvre ou tout autre symptôme, alors elle doit arrêter de jeûner ; si la personne observe le jeûne, elle doit dans ce cas l’interrompre. Les médecins qui penchent pour ne pas jeûner ou qui ajoutent de telles conditions qui suggèrent qu’il ne faut pas jeûner au final, n’ont pas un avis tranché. D’un côté, ils mettent en garde, et de l’autre ils ajoutent que si les personnes font attention à leur alimentation, elles peuvent jeûner. Mais comment une personne démunie pourra-t-elle veiller à son alimentation ?

En prenant en compte tous les avis, il apparaît qu’il n’y a aucun mal à jeûner. Cependant, si vous avez le moindre doute (au sujet des symptômes) il faut interrompre immédiatement le jeûne. Certains médecins pensent que dans les foyers où une personne est contaminée, même les autres membres de la famille en bonne santé ne doivent pas jeûner. Mais d’autres médecins pensent que cela n’a aucun sens.

En tout cas, lorsqu’on débute le jeûne ou lorsqu’on le rompt il faut s’hydrater, et les personnes qui sont davantage inquiètes, et qui peuvent se le permettre, doivent consommer des aliments qui permettent une rétention plus longue de l’eau dans l’organisme. Les avis reçus de la part de médecins américains, allemands et d’ici, divergent. Alors le fait de ne pas jeûner sans raison valable, peut tomber dans ce que le Messie Promis (a.s.) a appelé la *Taqiya* (subterfuges). Il faut certes prendre des précautions. Certaines personnes ont des besoins faibles en eau, elles s’hydratent peu. Elles jeûnent, et même en temps normal elles s’hydratent peu. L’un de nos aînés, Chaudhary Nazir, se promenait toute la journée en été, et dès que nous rentrions nous nous jetions sur l’eau. Je lui ai plusieurs fois demandé s’il s’hydratait, il répondait qu’il s’hydratait parfois, et parfois non, et que ses besoins en eau étaient très limités. La situation dépend de chaque personne, ces jours-ci chaque personne doit évaluer ses besoins et de sa situation en posant la question à sa conscience.

Il faut également faire des supplications et demander à Allah qu’Il nous donne l’opportunité de jeûner ; il faut faire beaucoup de supplications durant ces jours. Qu’Allah accorde également la raison aux gens, qu’ils puissent reconnaître Dieu, qu’Allah débarrasse rapidement le monde de cette épidémie, qu’Il répande Sa grâce sur le monde, et que nous, ahmadis, nous puissions, en faisant preuve de *Taqwa*, nous acquitter de nos devoirs envers Ses créatures, et que nous puissions profiter pleinement des bénédictions du Ramadan.

La situation actuelle du monde se dégrade. La situation économique mondiale s’est gravement détériorée en raison de cette épidémie. En cas de pareilles conjonctures économiques, comme celles d’aujourd’hui, le risque qu’une guerre éclate augmente. De nombreux analystes s’accordent là-dessus. Les gouvernements mondains essaieront de trouver des moyens de tirer des bénéfices en usant de ruses. Afin de détourner l’attention de leurs peuples, ils tiennent des propos qui les mettent davantage en difficulté. Cela les conduira à davantage de destruction. Comme je l’ai mentionné, les experts émettent des avis qui vont dans cette direction. Qu’Allah raisonne également les grandes puissances afin qu’elles puissent faire preuve d’intelligence, et qu’elles ne prennent pas une décision qui créera davantage de désordre dans le monde.

Ces jours-ci on peut lire des articles qui vont dans ce sens dans les journaux : les analystes écrivent que les États-Unis ont menacé l’Iran, qu’ils accusent continuellement la Chine d’avoir dissimulé des informations, et qu’il faut faire un procès à leur intention, ou de prendre telle ou telle mesure contre la Chine et l’Iran. Le gouvernement américain doit faire preuve de sagesse, et les autres gouvernements aussi ; au lien de prendre une mauvaise décision par les temps qui courent, et pousser le monde davantage vers la destruction, ils doivent avoir la bonne approche et faire un bon planning. Et tout en se tournant vers Allah, en se prosternant devant Lui, en demandant Son aide, qu’ils puissent faire des supplications pour être débarrassés de cette épidémie, et qu’ils œuvrent également en ce sens ; qu’ils soient à même d’aider les scientifiques à trouver un traitement pour cette maladie.

Qu’Allah nous permette de prier davantage et de nous réformer. Qu’Il permette au monde et aux gouvernements puissants d’ici-bas de prendre des décisions politiques et formuler des plans pour l’avenir avec sagacité. Amine.